

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy
Mail : accueil@mairie-plouisy.fr
Site : www.mairie.plouisy.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15
(sauf Juillet et Août)

Permanences des élus

(sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Jean-Claude LE BRAS**
Vendredi de 14h à 16h
- **Fabienne HAMEL**
Mardi de 14h à 16h
- **Mickaël TESSIER**
Lundi de 15h à 17h
- **Nathalie CRENN**
Lundi de 15h à 17h
- **Aurélie Le Saout**
Sur Rendez-Vous
- **Bruno Baccon**
Sur Rendez-Vous
- **Xavier Le Guen**
Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:

02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

Taxis :

Ty Latace :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la mairie de Plouisy

Mairie ouverte

En cette période de confinement les services publics continuent de fonctionner. Les services de la mairie ne subissent pas de changement pour nos concitoyens. Les horaires d'ouverture sont inchangés. Mais pour respecter les directives nationales, une partie des services administratifs est placée en télétravail. Le jardin du presbytère, l'allée et le bois de Kernabat, le champ de tir restent ouverts mais les équipements sportifs et les jeux sont interdits pour éviter la propagation du virus. Ne pas oublier son attestation de sortie.

Port du masque

L'obligation du port de masque à 100 mètres aux abords des accueils collectifs de mineurs c'est-à-dire notamment des écoles (de 7h30 à 19h) est prolongée jusqu'au 30 novembre inclus.

Travaux

Suite aux travaux d'entretien du clocher de l'Eglise, l'entreprise Art Camp procédera à l'installation d'une nacelle sur domaine public sur la Rue de l'Eglise. Ces travaux qui nécessiteront la mise en place d'une déviation auront lieu du mardi 17 au jeudi 19 novembre inclus.

Bibliothèque

La bibliothèque est fermée en raison de la crise sanitaire. Mais depuis le 10 novembre, il est possible de réserver des livres sur le site de la médiathèque <https://plouisy-pom.c3rb.org> ou par téléphone au 02.96.44.16.51 puis de venir les retirer à la bibliothèque.

Conseil municipal

En raison du confinement, le prochain conseil municipal aura lieu au mois de décembre.

CCAS

Le CCAS a comme lors du premier confinement démarré les appels aux personnes âgées de plus de 75 ans. Dans le souci du bien être des habitants de Plouisy, les membres du CCAS appellent à tour de rôle les personnes pour recenser les besoins. Si dans votre entourage vous vous souciez d'une personne n'hésitez à le signaler à l'accueil de la mairie.

La FNACA

En raison de la situation sanitaire, la remise des cartes d'adhésion prévue le samedi 21 novembre est annulée. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de la réglementation gouvernementale.

La MSA

La MSA d'Armorique aide et accompagne ses adhérents du monde agricole dans les démarches de la vie quotidienne. Santé, famille, retraite, action sociale, recouvrement de cotisations, ateliers et conférences sur la prévention des risques sont autant de domaines auxquels vous pouvez faire appel à leur service. N'hésitez pas à les contacter pour tous renseignements au 02 98 85 79 79 ou sur armorique.msa.fr



Elagage du bois de bords de route

La mairie rappelle aux propriétaires et locataires, dont les parcelles bordent les voies communales et les chemins d'exploitation, qu'ils sont dans l'obligation d'élaguer les végétaux présentant un risque de détérioration des réseaux aériens pouvant occasionner des pannes sur les réseaux téléphonique, électrique, de dégradation des chaussées restant humides par manque d'ensoleillement et pouvant devenir glissantes. Cet élagage devra être réalisé dans les meilleurs délais. Les habitants qui ne peuvent pas le réaliser, doivent contacter la mairie qui mandatera une entreprise d'élagage contre facturation via la trésorerie.

Mais attention de nombreux talus et bois de la commune sont « classés » au titre de la préservation de la nature. Il ne faut donc pas confondre élagage et abattage. Avant tout abattage il est nécessaire que de vérifier si un arbre a été classé au titre des arbres remarquables, c'est-à-dire qu'il est indiqué dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune au titre des Espaces Boisés Classés. Ce classement concerne aussi bien des bois, des forêts que des haies ou des arbres isolés. Le classement permet de conserver, protéger ou créer des boisements sur le territoire de la commune. Si les arbres sont classés, pour pouvoir les abattre, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable en mairie. Tout abattage d'arbre classé qui est effectué sans l'autorisation requise constitue un délit sanctionné en application de l'article L. 363-1 du code forestier.

Réfection des routes

Cette semaine l'entreprise EUROVIA procède à la réalisation du programme de voirie 2020 qui comprend la réfection des trottoirs du hameau de Botlan, la route de Kerjagu. Le PATA pour réparer certaines routes ne sera fait qu'au printemps. Le montant de ces travaux est de 31 796€. Le budget a prévu une enveloppe de 100 000 € pour la voirie, ce qui permettra ainsi de créer une liaison douce entre Traou Nen et Rumarquer. Ces travaux qui ont obtenu une subvention 33 000 € du département et un fond de concours de Guingamp Paimpol Agglomération de 27 287 € seront également réalisés après l'hiver.



Le Téléthon national aura lieu les 4 et 5 décembre 2020. Comme les années précédentes, notre commune s'investit pour participer à cette grande cause nationale permettant d'aider la recherche à vaincre de nombreuses maladies génétiques rares.

Avec le confinement nous ne pourrons pas mener à bien l'ensemble des actions que nous avons prévues : repas à emporter Tartiflette et autres actions en collaboration avec les associations de la commune. Le report de la collecte de dons du Téléthon jusqu'à la mi-février, nous permettra si le confinement ne se prolonge pas au-delà du mois de décembre, de pouvoir organiser certaines actions telles qu'une tombola et la vente de calendriers, créés spécifiquement pour cette occasion avec les associations de Plouisy.

En attendant 2 urnes permettant de recueillir vos dons sont à votre disposition à la Mairie et à la boulangerie. Nous les remercions pour leur aide.

Plouisy Actions

Urbanisme

NEANT

Etat-Civil

Naissance :

- Léonie, Syriel BIDOUZE, née à PABU le 27 octobre 2020, domiciliée 14 ter Pors Min

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 16 novembre au 20 novembre	Betteraves rouges cuites Riz bio cantonais végétarien Panna cotta	Tartine paysanne Potée légumes bios fruit de saison	Salade verte Lasagnes de la mer Yahourt bio	Potage de légumes bio Steak haché Haricots verts Ile flottante
Du 23 novembre au 27 novembre	Chou rouge Poulet rôti Frites Fruit bio de saison	Charcuterie Filet de poisson à l'oseille Riz bio Crème dessert	Œuf mimosa Chili végétarien avec légumes bios Semoule au lait	Brocolis vinaigrettes Hachi parmentier Fruit de saison bio

Les couleurs d'automne à Plouisy qui incitent à la randonnée



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Cérémonie du 11 novembre

Malgré le confinement il est capital d'honorer nos morts et de se souvenir de la grande guerre et de « ceux de 14 ». Un hommage leur a été rendu en comité restreint mercredi matin pour respecter les consignes préfectorales.



Message de la ministre, en hommage à tous les « Morts pour la France »

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse ... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa aune interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incomparable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que Jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il Y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha. »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.